



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Economie Agricole

Cellule PAC

Mont de Marsan, le 05 octobre 2015

Le directeur départemental

Affaire suivie par : Didier LARTIGUE  
Tél : 05 58 51 31 02  
Mèl : ddtm-sea@landes.gouv.fr

**Objet : PAC 2015 2<sup>nd</sup>e Avance de Trésorerie Remboursable (ATR)**

Madame, Monsieur,

Le Premier Ministre s'est engagé dès le mois de mars 2015 à ce que le retard dans le début de la campagne PAC 2015 n'impacte pas la trésorerie des exploitants en fin d'année, avec un calendrier de paiement analogue aux années précédentes.

Afin de garantir un paiement selon le calendrier habituel, le gouvernement a décidé de compléter le dispositif d'apport de trésorerie par un deuxième versement. Celui-ci interviendra le 1er décembre 2015 et le total des deux versements représentera près de 95% des montants d'aides PAC versées en 2014.

Sauf erreur de notre part, vous n'avez pas sollicité l'avance d'octobre.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-joint le formulaire permettant de solliciter le versement de l'avance de décembre, qui doit **nous être retourné, dûment complété et signé, impérativement avant le 31 octobre 2015. Sur cette base, la totalité de l'avance vous sera donc versée en une seule fois.**

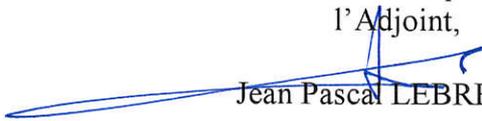
Pour les agriculteurs ayant déjà demandé l'avance d'octobre, il n'y a aucune démarche supplémentaire à effectuer et le complément sera automatiquement versé.

Enfin, je vous précise que cette avance ne sera octroyée que si elle représente plus de 500 €.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental,  
l'Adjoint,

  
Jean Pascal LEBRETON

**PJ** : Formulaire de demande d'aide de l'ATR